



UNION AFRICAINE

REVISION DU MANDAT DU CONSEIL PHYTOSANITAIRE INTERAFRICAIN (CPI)

Notre mission :

Placé sous la tutelle de l'OUA, le CPI est une organisation intergouvernementale regroupant 53 pays membres et chargée de coordonner les procédures en matière de protection des végétaux en Afrique.

Notre vision :

- ➔ Garantir à tout moment une alimentation quantitativement suffisante et qualitativement satisfaisante pour toutes les populations du continent africain.
- ➔ Promouvoir un accroissement des exportations de l'agriculture africaine à des prix compétitifs tout en se conformant aux normes standard du marché mondial.
- ➔ Adopter un cadre législatif et des pratiques de protection des plantes qui soient respectueuses de l'environnement, sécurisantes pour l'homme et qui ne soient pas un obstacle au commerce et/ou aux échanges des produits ou sous produits de l'agriculture.

Nos objectifs :

- ❖ Gestion de l'information en faveur des organisations africaines et internationales de protection des végétaux
- ❖ Promotion de la mise en place d'une réglementation phytosanitaire africaine harmonisée
- ❖ Développement de stratégies régionales de lutte contre l'introduction et la dissémination de nuisibles
- ❖ Promotion de techniques de protection des végétaux qui soient saines, efficaces et durables

Nos actions :

- Recenser, évaluer et disséminer les connaissances pertinentes pour l'Afrique en matière de protection des plantes
- Promouvoir une gestion intégrée de la protection des végétaux et de la production agricole
- Répertoire et publier des articles sur les méthodes modernes de protection des plantes en Afrique
- Coordonner les activités de protection des végétaux aux niveaux régional et sous-régional en collaboration avec les institutions économiques et/ou de recherche régionales et internationales
- Promouvoir les conventions internationales relatives aux dispositions phytosanitaires (CIPP, OMC/SPS, ADPIC, CDB, etc.)
- Promouvoir la ratification desdites conventions par les gouvernements africains
- Organiser des ateliers sur la formation, la coordination et la maîtrise du transfert de technologies
- Organiser les priorités des organisations africaines de protection des végétaux au niveau des instances internationales (commissions, conférences etc.)
- Assister/conseiller les décideurs nationaux en charge de la protection des végétaux en Afrique
- Assurer l'interface entre les secteurs public et privé
- Animer des réseaux sectoriels et des groupes de travail en matière de protection des végétaux